

# Revalidation CRO

Norme STCW

Lycée Professionnel Maritime et  
Aquacole Daniel Rigolet

Rue Matignon  
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

☎ : 02 33 44 74 40

✉ : fc-lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr



## PRÉREQUIS :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être reconnu apte à la navigation par un médecin des Gens de Mer
- Être titulaire du brevet de certificat restreint opérateur

## MODALITÉS D'ACCÈS :

- Remplir un dossier d'inscription
- Avoir un financement

## OBJECTIFS :

Cette formation a pour objectif d'acquérir les compétences suivantes :

- Emettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du système mondial de détresse et de sécurité en mer.
- Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence.

MODULES	DESRIPTIF	DURÉE EN HEURES	TARIFS EN € (non soumis à la TVA)	MODALITÉS D'ÉVALUATION*
Radiocommunications	Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 *	1,5	428	Evaluations des compétences 1 et 2 sous forme de mise en situation sur simulateur agréé ou équipements de radiocommunication (durant ce test, les communications se déroulent en anglais en utilisant le vocabulaire SMCP) et d'une interrogation orale Durée 1 h
Simulateur de radiocommunications	Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1* et 2* sur simulateur agréé ou équipements de radiocommunications	2,5		
		1		
FORMATIONS SPÉCIFIQUES		Pas requis		
TOTAL PARCOURS COMPLET		5	428	

Un devis établi.

\* Toute absence entraine la non acquisition du brevet.

❖ La formation n'est pas modulaire et ne se découpe pas en blocs compétences.

En cas d'échec, le candidat devra recontacter le service de formation continue;

# Revalidation CRO

<b>COMPÉTENCES</b>	- Compétences 1 et 2 , remise à niveau avec actualisation des connaissances en matière SMDSM
<b>APTITUDES</b>	Le titre permet d'exercer : - De revalider son brevet de certificat restreint opérateur arrivé à expiration sur une durée de validité quinquennale .
<b>MÉTIER VISÉS ET DÉBOUCHÉS</b>	Le brevet de revalidation CRO permet de continuer au titulaire d'exercer des fonctions d'opérateur des radiocommunications à bord d'un navire dans la zone A1.
<b>MÉTHODES MOBILISÉES</b>	Méthodes expositives , cours pratiques et théoriques Supports de cours papier – Salle de cours équipée de vidéoprojecteur – supports numériques – Diaporamas projetés – Vidéos pour illustrer des situations.... Simulateur SMDSM Pas de formation à distance
<b>DOMAINES ABORDÉS EN ENTREPRISE</b>	Pas de période en entreprise pour cette formation
<b>SUITE DE PARCOURS</b>	Pas de suite de parcours. La revalidation des titres maritimes est une obligation. (Annexe II de l'arrêté du 24 juillet 2013 relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime )
<b>ÉQUIVALENCE - PASSERELLE</b>	Néant
<b>MODALITÉS DE CONTRÔLE - ASSIDUITÉ</b>	L'assiduité doit être constante et obligatoire. Des feuilles d'émargement signées par le stagiaire et le formateur par demi-journée et un certificat de réalisation est fourni à la fin de formation.
<b>DELAIS D'ACCES</b>	Variable suivant le type de financement

## FINANCEMENT :

- Pour les demandeurs d'emploi prise en charge France Travail
- CPF
- Transition Pro CIF (Congé Individuel de Formation)
- Financement personnel
- OCAPIAT via l'employeur
- OPCO...

**Code RS** : 5926  
Date d'échéance  
d'enregistrement 31/12/2026

Certificateur : DIRM

## En 2024

13 Candidats présentés  
100 % de réussite  
100 % d'accomplissement

Le référent handicap du LPMA Daniel Rigolet : Vincent LEQUENNE Directeur ☎ : 02 33 88 57 10 ✉ : [vincent.lequenne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:vincent.lequenne@developpement-durable.gouv.fr)

Attention : Tous les candidats sont soumis à l'aptitude d'un Médecin des Gens de Mer (excepté pour la formation CQP Vendeur & Préparateur en Produit de la Mer)  
Le responsable pédagogique et le référent handicap étudient la possibilité de l'intégration d'une personne en situation de handicap en fonction de sa problématique posée et de la possibilité d'accueil au sein de l'établissement.



LES LOCAUX SONT ÉQUIPÉS D'UN ASCENSEUR ET DE TOILETTES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.